

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

SWING GOLD

Code GIFAP : SC (suspension concentrée)
133 g/l de dimoxystrobine et 50 g/l d'époxiconazole

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide utilisable sur blé, à usage agricole

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France
Parc d'Affaires de Crécy
10A rue de la Voie Lactée
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58
fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55
ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classes et catégories de danger

Toxicité aiguë - orale, cat. 4
Toxicité aiguë - inhalation, cat. 4
Sensibilisation cutanée, cat.1
Cancérogène, cat. 2
Toxicité pour la reproduction, cat.1B

Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, cat.1

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique, cat.1

Mentions de danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H332 : Nocif par inhalation
H351 : Susceptible de provoquer le cancer
H360Df : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes SGH



D A N G E R

Mention

d'avertissement

Mentions de danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 : Nocif par inhalation.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence - Prévention

P261 : Eviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants et des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333+P313 : En cas d'irritation cutanée/éruption cutanée : consulter un médecin.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 : Recueillir le produit épandu.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux et principaux :

Numéro	% poids (p/p)	N° CAS	Nom chimique
1	12,5	149961-52-4	Dimoxystrobine (ISO) = (E)-2-(méthoxyimino)-N-méthyl-2-[.alpha.-(2,5-xylyloxy)-o-tolyl]acétamide
2	4,7	133855-98-8	Epoxiconazole = (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane
3	< 20	/	Polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium (polymère, matières premières listées dans EINECS)
4	< 15	68002-96-0	Alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés
5	< 10	64742-94-5	Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié
6	< 0,5	91-20-3	Naphtalène
<i>Substance avec une VLEP (voir section 8)</i>			
7	< 50	57-55-6	Propane-1,2-diol

Numéro	N° CE/ N°INDEX/ N°REACH	Approuvé Règ. 1107/2009	Pictogrammes SGH Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ.1272/2008
1	-/ 616-164-00-7/- 406-850-2/ 613-175-00-9/-	oui	SGH07, SGH08, SGH09	H332, H351, H361d, H400, H410
2	/	oui	SGH08, SGH09	H351, H360Df, H411
3	/	/	/	H412
4	/	/	SGH06, SGH09	H330, H400
5	265-198-5/ -/01-2119510128-50	/	SGH07, SGH08 SGH09	H304, H315, H336, H411
6	202-049-5/ 601-052-00-2/-	/	SGH07, SGH08 SGH09	H302, H351, H400, H410
<i>Substance avec une VLEP (voir section 8)</i>				
7	200-338-0 -/	/	Non classé	Non classé
	01-2119456809-23			

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané

Enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux

Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation

Mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale

Contactez votre vétérinaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Aucun autre symptôme ou effet connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique conseillé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion ou la décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes contenant monoxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composés organo-chlorés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes :** Ne pas respirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque.
- Pour les secouristes :** Ne pas respirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Alerter les autorités compétentes si un déversement accidentel a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités : en cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé.

Pour de grandes quantités : endiguer. Pomper le produit.

Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Veiller à une bonne aération et ventilation du lieu de travail. Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandation spécifique. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé. Tenir à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à une température supérieure à : -5°C.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition nationale : valeur limite réglementaire indicative.

Substance	N°CAS	VLEP-8h		Source
		ppm	mg.m ⁻³	
Naphtalène	91-20-3	10	50	INRS (FR), 1983 OEL (EU)
Propane-1,2-diol vapeur et particules (total)	57-55-6	150	474	HSE (UK)
particules			10	HSE (UK)
Epoxiconazole	133855-98-8		0,3	Recommandation BASF, poussière alvéolaire

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Au champ, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Protection individuelle : Respiratoire

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte : filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques (p.ex. EN14387 type ABEK).

Mains

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374) : p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à montures) (p.ex. EN166).

Peau et corps

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques :

Porter des vêtements et des gants de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit.

• Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Bottes ;
- Equipement de protection individuel partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Masque de type A2P3 pendant la phase de chargement ;

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

• Pendant l'application :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3, si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine ;
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide, suspension
Couleur	Blanc
Odeur	Faiblement aromatique
Seuil olfactif	Non déterminé (nocif par inhalation)
pH	Env. 6,5 - 8,5 (pH-mètre, à env. 25°C mesuré avec le produit non dilué)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé/ -10°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Env. 100°C (mesuré) (données se rapportant au solvant)
Point d'éclair	Pas de point d'éclair – Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Pression de vapeur	Env. 23 hPa (à 20°C) (données se rapportant au solvant)
Densité de vapeur	Non applicable

SWING GOLD

Densité relative	1,06 g/cm ³ (à 20°C) (OCDE 109)
Solubilité dans l'eau	Dispersible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	440°C (Directive 92/69/CEE, A.15)
Température de décomposition	Aucune décomposition si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité dynamique	Env. 78 mPa.s (20°C, 100 1/s) (OCDE 114)
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés d'explosivité	Non explosif (compte tenu de la structure du produit)
Propriétés comburantes	Non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

9.2. Autre information

Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité. Tenir éloigné des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants, bases fortes, acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	SWING GOLD
Toxicité aiguë	
DL ₅₀ Voie orale	Rat = 1421 mg/kg (OCDE 401)
DL ₅₀ Voie cutanée	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402)
CL ₅₀ Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : > 1 mg/l (OCDE 403) (test réalisé avec un aérosol)
Irritation	
Peau	Lapin : non irritant (OCDE 404)
Yeux	Lapin : non irritant (OCDE 405)
Sensibilisation	Souris : action sensibilisante pour la peau (essai des ganglions lymphatiques de souris - LLNA) (OCDE 429)
Autres informations toxicologiques	Basé sur les propriétés des constituants - Génotoxicité : pas de potentiel génotoxique. Dimoxystrobine (substance active) - Cancérogénicité : indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. - Tératogénicité : les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène. - Exposition répétée sur organe cible : des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée. Epoxiconazole (substance active) - Cancérogénicité : indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale. - Etude de reproduction multi-génération : indices d'effets néfastes sur la fertilité en expérimentation animale. - Tératogénicité : dans les essais réalisés sur animaux la substance a eu un effet néfaste sur le développement/tératogène. - Exposition répétée : de grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes. Solvant naphta aromatique lourd (co-formulant) - Cancérogénicité : l'exposition à long terme à des concentrations très irritantes a entraîné des tumeurs cutanées chez les animaux. Un effet cancérigène chez l'humain peut être exclu après un bref contact cutané. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

En se basant sur les informations toxicologiques, la classification du mélange est donc requise car le mélange est nocif par inhalation (H332) et nocif en cas d'ingestion (H302), il peut provoquer une allergie cutanée (H317), est susceptible de provoquer le cancer (H351), il peut nuire au fœtus et est susceptible de nuire à la fertilité (H360Df).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et/ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom

SWING GOLD

Poissons

Toxicité aiguë, CL₅₀-96h (*Oncorhynchus mykiss*) : > 0,147 - < 0,215 mg/l (EPA 72-1, statique)

Daphnies

Toxicité aiguë, CE₅₀-48h (*Daphnia magna*) = 0,55 mg/l (statique, OCDE 202)

Algues

Toxicité aiguë, CE₅₀-72h (*Pseudokirchneriella subcapitata*) = 0,438 mg/l (taux de croissance) (OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom

Dimoxystrobine (substance active), Epoxiconazole (substance active)

Dégradation biotique

Difficilement biodégradable (Critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom

Dimoxystrobine (substance active)

Facteur de bioconcentration FBC (*Onchorynchus sp.*)= 48

Ne s'accumule pas dans les organismes.

Nom

Epoxiconazole (substance active)

Facteur de bioconcentration FBC (*Onchorynchus mykiss*)= 59-70 (OCDE 305)

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Nom

Dimoxystrobine (substance active)

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Nom

Epoxiconazole (substance active)

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.

(Contient dimoxystrobine, époxiconazole, solvant naphta)

IMO / IMDG / ICAO-TI

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

/ IATA-DGR :

(Contains : dimoxystrobin, epoxiconazole, solvant naphta)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG - Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spécifique

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) = 4510

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : sections 2, 3, 4, 8 et 11.

Source des données : Ref. FDS BASF: ID Nr. 30524727/SDS_CPA_FR/FR), 14.09.2016, version 12.0

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H330 : Mortel par inhalation.

H332 : Nocif par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin

CAS : Chemical Abstracts Service = Service des résumés analytiques de chimie

CE : Communauté Européenne

CE50 : Concentration entraînant 50% d'effets

CL50 : Concentration létale moyenne

DL50 : Dose létale moyenne

EPI : Equipement de protection individuelle

GIFAP : Groupement International des Associations Nationales de Fabricants des Produits Agrochimiques

IATA : Association internationale du transport aérien

IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par "l'Association internationale du transport aérien" (IATA)

IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI : Instructions techniques par "l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale" (OACI)

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code = Code maritime international des marchandises dangereuses

IMO : International maritime organisation = Organisation Maritime Internationale

Kfoc : Coefficient d'adsorption dans l'équation de Freundlich normalisé par la quantité de carbone organique du sol

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

REACH : Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals = Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques en Europe

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH : Système Global Harmonisé

VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

VME : Valeur Moyenne d'Exposition

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
